

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal: 15

septembre 2023

N° 23-09-15

OBJET:

Championnats de France de Pumptrack – Sponsors

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELIMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELIMARD.

Membre absent: 0.

Mis en ligne, le
2 7 SEP. 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 7 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmi

OBJET DE LA DELIBERATION:

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE PUMPTRACK - SPONSORS

Monsieur Gérard GRANGE, adjointe au Maire, expose que la commune de Saint-Galmier organise les premiers championnats de France de Pumptrack du 6 au 8 octobre 2023 avec la Fédération Française de cyclisme.

La municipalité souhaite associer des sponsors et/ou partenaires locaux pour promouvoir notre territoire en leur permettant une visibilité avec banderoles, stand au village, logo de leur société en fond de podium, communication réseaux sociaux, presse quotidienne, sportive, nationale, internationale, médias radio et télévision...

6 sociétés ont répondu positivement et nous permettent de bénéficier d'un partenariat total à hauteur de 7 200 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'association de sponsors et/ou partenaires locaux au championnat de France de Pumptrack.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 25 septembre 2023.

LE MAIRE Philippe DENIS LE SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ALLANCHE

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 7 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier